



# GUIDE DES COMPETITIONS

SAISON 2018 -2019



# SOMMAIRE.

Toutes les lignes du sommaire sont actives. Un Ctrl/clic sur l'une d'elles, affichera la partie souhaitée.

1	ÉDITO DU PRÉSIDENT .....	1
2	LE MOT DU RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS .....	3
3	DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS .....	4
4	PANORAMA DES COMPÉTITIONS .....	5
4.1	Les concours se déclinent en trois grandes familles .....	5
4.1.1	Concours à accès direct .....	5
4.1.2	Concours de niveau national à accès après sélection.....	6
4.1.3	Concours après sélection régionale.....	6
5	RÈGLEMENTS COMMUNS .....	8
5.1	Définition .....	8
5.2	Conditions de participation.....	8
5.3	Droits d'auteur .....	10
5.4	Image monochrome .....	10
5.4.1	Définition .....	10
5.5	Image projetée .....	11
5.6	Image nature .....	11
5.6.1	Définition .....	11

5.7	Bordereaux et étiquettes .....	12
5.8	Envoi des photos.....	12
5.9	Jury et jugement.....	13
5.10	Sanctions .....	13
5.11	Cas non prévus - Litiges .....	14
6	PRESCRIPTIONS COMMUNES .....	15
6.1	Définitions .....	15
6.2	Participants .....	15
6.3	Dispositions pratiques.....	16
6.3.1	Support.....	16
6.3.2	Nombre d'épreuves.....	16
6.3.3	Codification des œuvres , bordereaux et étiquettes .....	17
6.4	Acheminement des oeuvres .....	17
6.5	Vérification des envois .....	17
6.6	Jugement .....	17
6.7	Résultats .....	17
6.8	Récompenses individuelles .....	19
7	LES GRANDS PRIX D'AUTEUR.....	20
8	RÈGLEMENT CONCOURS AUTEUR .....	22
8.1	Définitions .....	22

8.2	Dispositions pratiques .....	22
8.2.1	Conditions de participation.....	22
8.2.2	Inscriptions et acheminement des œuvres .....	22
8.2.3	Présentation .....	23
8.2.4	Identification .....	23
8.3	Jugement .....	23
9	RÈGLEMENT REPORTAGE.....	25
9.1	Définition .....	25
9.1.1	Participation .....	25
9.1.2	Définition .....	25
9.1.3	Présentation .....	25
9.1.4	Inscription.....	25
9.1.5	Jury.....	26
9.2	Récompenses .....	26
10	RÈGLEMENT SUPER CHALLENGE FPF .....	27
10.1	Règlement.....	27
10.1.1	Calcul des points.....	27
10.1.2	Thèmes retenus .....	27
11	RÈGLEMENT OPEN FED'.....	29
11.1	Règlement.....	29

11.2	Conditions de Participation .....	29
11.3	Jugement .....	29
12	RÈGLEMENT AUDIOVISUEL .....	31
12.1	Définition .....	31
12.2	Qualification .....	31
12.3	Dispositions pratiques .....	32
12.4	Acheminement des œuvres .....	32
12.5	Jury .....	32
12.6	Organisation pratique des jugements .....	32
12.7	Concours national 2 Audiovisuel.....	33
12.7.1	Règle de qualification.....	33
12.7.2	Nombre d'œuvres .....	33
12.7.3	Résultats .....	33
12.7.4	Récompenses .....	33
12.8	Coupe de France et National 1 .....	33
12.8.1	Règle de qualification.....	33
12.8.2	Résultats .....	34
12.8.3	Récompenses .....	34
12.9	Respect du règlement.....	34
13	RÈGLEMENT CONCOURS NATIONAL SÉRIE SONORISÉE.....	35

13.1	Définition .....	35
13.2	Dispositions pratiques.....	35
13.2.1	Inscription.....	35
13.2.2	Réalisation pratique .....	35
13.2.3	Envoi du montage .....	36
13.2.4	Auteur.....	36
13.2.5	Modalités de participation .....	36
13.3	Organisation du jugement.....	36
13.3.1	Dispositions générales.....	36
13.3.2	Présélection .....	36
13.3.3	Jugement .....	36
13.3.4	Résultats .....	37
13.3.5	Récompenses .....	37
14	RÈGLEMENT CONCOURS LIVRE D'AUTEUR PHOTOGRAPHE.....	38
14.1	Définitions .....	38
14.1.1	Objectif .....	38
14.1.2	Format.....	38
14.1.3	Disposition.....	38
14.2	Modalités de participation .....	38
14.2.1	Modalités.....	38

14.2.2	Jugement .....	39
14.2.3	Récompenses .....	39
14.2.4	Acheminement .....	39
15	RÈGLEMENT QUADRIMAGE .....	40
15.1	Participants .....	40
15.2	Dispositions pratiques .....	40
15.3	Codification des œuvres .....	40
15.4	Jugement .....	40
15.5	Récompense .....	41
16	CONCOURS DESTINÉS À LA JEUNESSE .....	42
16.1	Généralités .....	42
16.2	Résultats .....	42
16.3	Concours jeunes (moins de 18 ans) .....	42
16.3.1	Règlement .....	42
16.4	Concours auteurs jeunes (18–25 ans) .....	44
16.4.1	Règlement spécifique .....	44
16.4.2	Inscriptions .....	44
17	LES INSCRIPTIONS SUR LE SITE .....	45
18	INSTRUCTIONS POUR LES JURYS .....	47
18.1	Concours Papier .....	47



18.2	Concours Image Projetée .....	49
19	ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION NATIONALE.....	51
20	LES DISTINCTIONS FPF .....	55
21	LES DISTINCTIONS FIAP .....	59
22	FOIRE AUX QUESTIONS .....	60

# 1 ÉDITO DU PRÉSIDENT



Ce guide des compétitions, élaboré par Gérard Barbier (le Responsable du Département Compétitions) est une véritable publication de référence. Elle recense toutes les compétitions fédérales. C'est le guide indispensable pour participer pleinement à tous les concours. Il permet de gérer sereinement ses participations. Les critères d'inscriptions, les spécificités et les règlements de chaque compétition y sont explicitement décrits. Cette année encore, l'effort de simplification et d'uniformisation se poursuit.

Le nouvel Outil Concours (Copain et Coloc), conçu par Maurice Salmon (le responsable du Département Informatique), est, dès cette saison 2018 – 2019, opérationnel. Il permettra à tous les adhérents et à tous les Présidents de clubs de s'inscrire et d'envoyer les fichiers numériques dans des conditions optimisées. Les Commissaires Régionaux et Nationaux ainsi que les différents organisateurs ont à leur disposition un outil plus efficace : inscriptions, gestion des images sont grandement améliorées.

Les expérimentations de la saison 2017 - 2018 sont pérennisées : Grands Prix d'Auteur (catégories Général et Expérimental, jugement en province), Auteur (Coupe de France), Nature (les 2 filières), Audiovisuel (National 2 diaporama, jugement du National 1 et de la Coupe de France le même week-end, séries sonorisées), Super Challenge (concours individuel échelonné sur la saison).

Vous découvrirez deux nouvelles compétitions dans les pages suivantes :

- Un nombre significatif d'adhérents souhaitaient une compétition reportage : le Concours National Reportage est créé.
- Le Congrès National de la FPF de Pontivy (mai 2018) a exprimé le désir d'une plus grande ouverture de la FPF : L'Open Fed voit le jour.

Pas de compétition sans jugement. Les commissaires sont en première ligne. Un grand merci à tous les commissaires régionaux et à tous les commissaires nationaux qui organisent avec dévouement leurs compétitions. Pour les assister, le Département Compétitions édite une *Charte du Commissaire National régulièrement mise à jour*.

Pas de compétition sans juge. Les commissaires ont la lourde responsabilité de proposer les juges de leurs compétitions respectives au responsable du Département Compétitions. Les juges reçoivent avant les compétitions des consignes précises : c'est la *Note à l'intention des juges*. Elle leur est rappelée le jour de la compétition et elle est à disposition du public lors des jugements. Le Conseil d'Administration a voté l'expérimentation de jurys composés de 4 juges au lieu de 3 pour les Coupes de France Papier (Monochrome, Couleur, Nature et Auteur).

Pas de compétition sans club organisateur. Les compétitions se déroulent généralement dans de très bonnes conditions grâce aux clubs organisateurs qui ont la charge d'organiser le séjour du Commissaire National et du jury, de mettre en place les conditions matérielles requises au bon déroulement des concours. Une charte du club organisateur est mise à disposition pour apporter l'aide fédérale nécessaire. Grand Merci aux clubs qui accueillent chaque année les compétitions.

En fin de ce Guide des Compétitions, un chapitre est consacré aux distinctions. Parallèlement aux participations dans les différentes compétitions nationales, un grand nombre d'entre nous proposent leurs œuvres dans des salons patronnés FPF et FPF - FIAP... Celles-ci sont admises, éventuellement primées. Nos auteurs obtiennent des distinctions FPF et FIAP. Il faut saluer le travail effectué par Alain Wittezaële qui est chargé de la mission Label et Distinctions.

Je voudrais mettre en exergue le travail effectué par Gérard Barbier, le Responsable du Département Compétitions et le remercier de son implication sans faille dans la tenue des différentes compétitions.

Le Conseil d'Administration et moi-même souhaitons un grand succès à tous les adhérents qui concourent très nombreux chaque année.

Gilbert Coutelet  
Président de la Fédération Photographique de France  
[president@federation-photo.fr](mailto:president@federation-photo.fr)

## 2 LE MOT DU RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS



Vous participez de plus en plus nombreux à la trentaine de compétitions de notre fédération et, au nom de toute l'équipe qui m'entoure, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous accordez.

Qu'y a-t-il de nouveau ?

En remplacement de l'Outil Concours, nous avons récemment mis en place deux nouvelles applications : « Copain » et « Coloc » qui ont été testées durant l'été, entre la Coupe du monde de football et le Tour de France cycliste...

Ces deux applications ont été conçues de façon à gérer plus facilement nos compétitions et elles sont désormais fonctionnelles.

Deux nouveaux concours ont également vu le jour : L'Open Fed' et le Reportage et qui dit nouvelles compétitions, dit nouvelles images à juger ; avec toutes les vérifications que cela impose. Raisons pour lesquelles, et cela suite à plusieurs étourderies et / ou malveillances, nous allons renforcer nos contrôles et appliquer des sanctions à l'encontre des contrevenants. Vous comprendrez qu'au vu de la quantité d'images jugées chaque saison, transparence et honnêteté sont de mise.

Notre guide des compétitions s'est encore étoffé de plusieurs pages, nous nous devons d'être très précis dans nos règlements et je vous demande d'en prendre connaissance très attentivement. J'espère qu'il répondra à toutes vos attentes.

N'oublions pas non plus les salons photographiques patronnés par la fédération. Qu'ils soient nationaux ou internationaux, ils constituent une autre forme de participation individuelle. Ils vous permettent de vous confronter à d'autres photographes d'horizons divers, d'obtenir des distinctions, mais aussi d'enrichir votre culture artistique.

J'espère vous retrouver très nombreux, via toutes nos compétitions et je vous souhaite à toutes et à tous de nombreux succès photographiques.

Gérard Barbier  
Responsable du Département Compétitions  
[dpt.compet@federation-photo.fr](mailto:dpt.compet@federation-photo.fr)

## 3 DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS



**Alain BEAURAIN**  
Prix du Livre



**Sophie BELLONI**  
Super Challenge



**Christian BLONDEL**  
Nature I. Projetée



**Gilbert COUTELET**  
Grands Prix



**Albert DEBIEVE**  
Monochrome Papier



**Christian DEVERS**  
Open Fed'



**Michel DUPOUY**  
Couleur Papier



**Jean-Marc FIANCETTE**  
Audiovisuel



**Claudine LAINE**  
Auteurs



**José Manuel PIRES DIAS**  
I.P. Couleur



**Danièle PRUVOT**  
Jeunesse



**Dominique ROEDSENS**  
Quadrimage



**Christian ROQUET**  
Nature Papier



**Jean SALEILLES**  
Reportage



**Dominique SAUNIER**  
I.P. Monochrome



**Alain WITTEZAELE**  
Labels et Distinctions

## 4 PANORAMA DES COMPÉTITIONS

La saison 2019 sera pleine d'innovations dans les compétitions notamment avec l'arrivée de nos nouveaux outils pour la gestion des concours :

**Copain**, (Concours par Internet) **application utilisée pour les inscriptions aux concours.**

**Coloc**, (Concours en local) **outil utilisé par les commissaires lors du jugement.**

Le but du guide que vous avez entre les mains est de vous présenter l'ensemble de nos compétitions le plus clairement possible. De ce fait, nous vous proposons un panel plus important de concours sur plusieurs niveaux afin de permettre à chacun de participer sous la forme qui lui convient le mieux. Vous savez que nous avons à cœur de satisfaire le plus grand nombre de nos adhérents toujours très attachés à la qualité de nos compétitions.

C'est pour cela que nous avons :

- **Des concours photos sur papier et en image projetée.**
- **Des concours Couleur et Monochrome.**
- **Des concours Nature**
- **Des concours d'Auteur sur un ensemble cohérent d'images.**
- **L'Audiovisuel : image numérique + son.**
- **Le Livre d'Auteur : image + texte.**
- **Le Quadrimage : projection séquentielle de 4 images.**

**Pour les concours à très forte participation**, nous effectuons toujours des sélections au niveau régional, puis viennent des niveaux successifs (National 2, National 1 et Coupe de France) pour les concours nationaux. Le premier niveau Régional et National 2 est toujours accessible individuellement.

### 4.1 Les concours se déclinent en trois grandes familles

#### 4.1.1 Concours à accès direct

À condition d'être à jour de sa cotisation, chaque adhérent (individuel ou membre d'un club fédéré) peut s'inscrire directement, mais nous conseillons de faire un envoi groupé du club pour simplifier la gestion par le club organisateur et réduire les coûts.

Entrent dans cette catégorie :

- **Les Grands Prix d'Auteur.**
- **Le Super Challenge.**
- **La Série Sonorisée.**
- **Le Livre d'Auteur.**
- **Le Quadrimage.**
- **Le Concours Auteur Jeune**
- **Le Concours Jeunes**
- **Le Concours National Reportage**
- **Le Concours Open Fed' individuel**

**Les responsables de club peuvent inscrire les membres de leur club, mais l'auteur garde toujours la responsabilité du choix de ses photos.**

#### **4.1.2 Concours de niveau national à accès après sélection**

Les clubs ou adhérents ont été sélectionnés l'année précédente.

**Clubs sélectionnés :**

- Coupe de France (Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, Papier et IP Nature)
- National 1 ((Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, Papier et IP Nature).

Pour ces concours, les inscriptions (centralisées au niveau club) se font sur le site par les personnes habilitées.

**Auteurs sélectionnés :**

- Coupe de France Auteur.
- Coupe de France et National 1 Audiovisuel.

Pour ces concours, les inscriptions se font sur le site par l'auteur.

#### **4.1.3 Concours après sélection régionale**

- **National 2** (Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, Papier et IP Nature).
- **National 2 Audiovisuel.**
- **National Auteur.**

Les inscriptions sont faites par le Commissaire Régional de la discipline. Chaque région a un quota publié sur le site Internet de la FPF.

La sélection au National 2 est automatisée. Les Responsables Régionaux n'auront à sélectionner manuellement que les dernières photos, situées dans la tranche de note à égalité qui ne peut être prise dans sa totalité (ex æquo).

[Retour au sommaire](#)



## 5 RÈGLEMENTS COMMUNS

### 5.1 Définition

Les Concours organisés par la FPF se répartissent en trois grandes familles :

#### **Les concours « Photos » :**

Chaque photo est jugée individuellement.

Ce sont les « Coupe de France », « National 1 » et « National 2 » dans les six disciplines : (Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, Papier et IP Nature, Super Challenge et Open Fed').

#### **Les Concours « Auteur » : Une œuvre est constituée par un ensemble de photos :**

- Coupe de France et National Auteur
- Auteur Jeune
- Grands Prix d'Auteur catégories Général et Expérimental
- Quadrimage
- Prix du Livre d'Auteur Photographe
- National Reportage

#### **L'Audiovisuel :**

- Coupe de France, National 1, et National 2.
- La série sonorisée.

### 5.2 Conditions de participation

- L'auteur doit obligatoirement être affilié à la Fédération pour pouvoir s'inscrire sur le site avant la date limite d'inscriptions (généralement 3 semaines avant la date du concours).
- Les concurrents possédant plusieurs cartes fédérales ne peuvent participer qu'une seule fois dans la même discipline chaque année.

- Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans une Compétition Nationale « Photos », la même année. Par même photo, il est entendu des images tirées du même déclenchement (rafale) et post-traitement.
- Tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier un Club ou un Auteur ne sera accepté recto et verso.
- Les inscriptions se font après connexion sur le site Concours : <http://copain.federation-photo.fr> (Sauf pour les concours Jeunes et Auteur Jeune, dans ce cas contacter le Commissaire National).
- Les dates limites d'envoi des œuvres et des fichiers sont celles de l'inscription.
- Pour tous les concours « photo », il est désormais obligatoire de fournir le fichier numérique en Haute Définition dès l'inscription sur le site des concours (format **1920x1920** pixels en JPEG (avec une des dimensions égale à 1920 px), d'un poids maximum de **3 Mo**, sans **profil colorimétrique**).
- Pour tous les autres concours (Prix du Livre, Audiovisuel, Concours Jeunes) l'utilisation d'un service de transfert pour les fichiers « haute définition » est obligatoire et doit être envoyé au Commissaire National.
- La Fédération se réserve le droit de demander aux auteurs des fichiers de plus grandes dimensions.
- Les images publiées dans les Florilège FPF ou dans un ancien France Photographie « Spécial Compétitions » (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours « Photos », mais sont admises dans les concours « Auteur » et vice versa.
- Les photos comportant un animal sauvage comme élément prépondérant font l'objet d'un quota de 3 photos par Club pour les Coupes de France et Nationaux 1 dans les compétitions autres que Nature. Les clubs ayant des photos de ce type devront envoyer par mail au commissaire national leurs numéros d'ordre et leurs titres avant la clôture des inscriptions, ainsi que des vignettes de l'ensemble de leur envoi. L'absence de ce mail ou le dépassement de ce quota entraînera, pour le club, l'élimination de toutes les photos de ce type. Ces photos ne pourront pas être récompensées dans ces concours. Cette décision sera prise par le commissaire de la discipline concernée, en accord avec le Responsable du Département Compétitions.
- Tout photographe participant aux Compétitions de la FPF donne gratuitement l'autorisation d'exposition et de publication à la Fédération Photographique de France (Florilège FPF, France Photographie, sites Web, CD-Rom et DVD édités par la FPF, dépliants publicitaires internes, ainsi que sur tous autres supports existants ou à venir) pour toute photographie dont il est l'auteur, dans le but de servir à la promotion et à la vie de la FPF, dans le cadre de ses activités.
- Pour les photos éventuellement conservées pour une future participation aux biennales FIAP, les auteurs seront avisés individuellement.

### 5.3 Droits d'auteur

- La participation à toute compétition régionale, et nationale, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à l'observation des lois françaises en matière de Droits d'Auteur (loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle – partie législative) ainsi qu'à celle de la loi sur la Protection des personnes physiques et de leur image (loi du 17 juillet 1970). La FPF ne saurait être rendue responsable d'une inobservation quelconque des lois par les concurrents qui participent à ses compétitions.
- Les participations aux compétitions qui autorisent (voir avant dernier paragraphe de l'article 2) la publication et l'exposition éventuelles des œuvres sous-entendent que l'auteur en détient les droits et les autorisations nécessaires.
- Du simple fait de sa participation à une compétition ou à une exposition ayant reçu l'aval de la FPF, le concurrent garantit les organisateurs contre les poursuites éventuelles du fait d'agissements frauduleux.
- Pour l'illustration éventuelle de supports « hors Fédération » comme, par exemple, le catalogue d'une firme partenaire de la FPF, l'autorisation écrite de l'auteur de la photographie en question lui sera expressément demandée ainsi que la fourniture du fichier numérique imprimable correspondant. L'absence de ces deux documents empêchera toute communication et utilisation, par la FPF, de ces photos pour des opérations de promotion non strictement fédérales.

#### **La FPF attire en particulier l'attention des concurrents sur les points suivants :**

- Autorisation écrite préalable des modèles (en particulier pour les mineurs les autorisations parentales).
- Observation des règlements, droits et lois sur la propriété de l'image et de la prise de vues de biens et/ou de personnes.
- Respect des droits d'auteurs lors de l'utilisation, dans certains montages audiovisuels, d'éléments « empruntés » à d'autres auteurs sur des livres, revues, journaux, télévisions, CD-Rom et tous autres supports existants ou à venir.
- Sur décision du Conseil d'Administration, tout manquement à l'article 3 pourra faire l'objet d'une sanction.

### 5.4 Image monochrome

#### 5.4.1 Définition

- Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir-et-Blanc ; une telle œuvre peut être, sous patronage FPF et FIAP, reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un Salon.
- Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur. Une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un Salon sous patronage FPF et FIAP.

## 5.5 Image projetée

Seules les œuvres sur support numérique sont autorisées.

- Les fichiers sont nommés par un numéro à 12 chiffres, les dix premiers sont le numéro de la Carte « **Photographe FPF** », les deux derniers correspondent au numéro d'ordre pour chaque photo. Ce numéro est généré automatiquement sur le site d'inscription aux concours. Pour un Concours « Open », les instructions pour les non fédérés seront précisées dans le Règlement.
- Chaque fichier au format JPEG est limité à **3 Mo**. (Format **1920x1920** pixels en JPEG (avec une des dimensions égale à 1920 px), sans **profil colorimétrique**) et être présentée dans le sens de lecture. Aucune modification ne sera apportée par les organisateurs. Pour la projection, les images verticales seront ramenées à 1080 pixels.

## 5.6 Image nature

### 5.6.1 Définition

- Il est permis de présenter des photos d'animaux d'origine sauvage (et eux seuls) prises en parcs animaliers à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments apportés par le gardien du parc).
- Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait

une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne seront pas admis.

- Les paysages devront être dépourvus de constructions ou d'éléments construits par l'homme.
- Bien entendu la photo devra rester naturelle et tous les traitements de post-production seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne seront pas recevables.
- Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique. Les images monochromes ainsi que le « focus stacking » seront admis.
- En cas de litige, la Fédération se réserve le droit de demander à l'auteur les fichiers natifs, afin de pouvoir statuer en cas de doute.

## 5.7 Bordereaux et étiquettes

L'inscription se faisant de façon informatique sur Internet, un fichier CSV est téléchargeable par les adhérents et/ou par les clubs, pour vérifications et numérotations des fichiers Haute Définition.

Les étiquettes sont générées automatiquement sur les sites Internet et imprimables après téléchargement. Elles fournissent toutes les informations pour la gestion des images et du concours. Aucune modification n'est admise.

Les étiquettes autocollantes de format 105 mm x 70 mm doivent être apposées au dos du support des photos :

- En haut, à gauche pour les concours régionaux.
- En bas, à droite pour les Coupes de France et les concours nationaux 1 et 2.
- Pour le National 2, le code barre de l'étiquette du Régional doit être barré pour la rendre illisible par la douchette.

Elles permettent de repérer, au besoin, le sens de lecture de la photo.

## 5.8 Envoi des photos

Pour les concours Image Projetée, aucun envoi ne sera fait au club organisateur. Les images du concours sont téléchargées à l'inscription.

Pour les concours papier, les œuvres sont à envoyer au club organisateur à l'adresse communiquée dans La Lettre de la Fédé de décembre et sur le site Internet FPF dans la rubrique « accueil des compétitions ».

Les frais postaux pour le retour des œuvres sont à joindre à l'envoi, **uniquement par chèque** en y joignant la liasse remplie « Colissimo » mais non prépayée.

## 5.9 Jury et jugement

Le Commissaire responsable du concours réunit un jury de 3 personnes. Exception étant faite pour les Grands Prix d'Auteurs (jury allant qu'à 5 personnes) et les Coupes de France où, cette saison, nous allons expérimenter un jury de 4 personnes ; le choix définitif est fait en accord avec le Responsable des Compétitions.

- Pour les concours « photos » sur support papier, les photos sont réparties au hasard et le jugement se fait par tas suivant un classement des photos entre 06 et 20. Il s'agit bien de comparer et de classer de façon relative.
- En Image Projetée, chaque juge reçoit un code personnel d'accès à Internet ce qui lui permet de juger en toute indépendance (délai imparti 10 jours). Un classement des images entre 06 et 20 sera effectué.
- Pour l'Audiovisuel, la notation se fait après la projection de l'ensemble des montages.

Dans tous les cas, il est demandé aux juges de faire leur classement personnel en toute indépendance.

Ce n'est qu'après cette étape, que le jury délibère collectivement sous le contrôle du Commissaire National pour départager des ex aequo et l'attribution des médailles.

## 5.10 Sanctions

Toute photo reconnue non conforme aux règlements, notamment le non-respect du format /dimensions/épaisseur, étiquettes non conformes ou mal placées, multi étiquettes, absence ou inversion de fichiers fournis fera l'objet d'une sanction. La note 5 sera automatiquement attribuée à ces photos.

Concernant les doublons d'images, ce sera la 2ième photo jugée qui sera sanctionnée.

En cas de piratage reconnu même partiellement d'une image, ce sont toutes les photos de cet auteur qui seront retirées de la compétition et notées 5. De plus l'auteur indélicat sera interdit de toute compétition la saison suivante. Une liste sera créée et diffusée à l'intention des commissaires nationaux, après accord du Conseil d'Administration. Ces mesures seront appliquées même après parution des résultats et pourront entraîner une modification du classement dans le cas de compétition de clubs.

### **5.11 Cas non prévus - Litiges**

Les cas non prévus dans ce document ou dans le règlement de chaque compétition sont de la compétence du Commissaire National de la compétition, en concertation avec le Responsable du Département Compétitions de la FPF.

**Si un litige n'est pas réglé, il sera porté devant le Conseil d'Administration de la FPF qui tranchera souverainement.**

Les Unions Régionales et la Fédération Photographique de France prendront le plus grand soin des œuvres qui leur seront confiées. La FPF et/ou les organisateurs ne sauraient être rendus responsables en cas de déprédation, perte ou vol des images soumises.

[Retour au sommaire](#)

## 6 PRESCRIPTIONS COMMUNES

### Disciplines :

Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, Papier et IP Nature

**Concours :** Coupe de France, National 1 et National 2

<b>Compétition :</b>	<b>Coupe de France</b>	<b>National 1</b>	<b>National 2</b>
<b>Participants :</b>	<b>30 Clubs</b>	<b>45 Clubs</b>	<b>Quotas Régionaux</b>

### 6.1 Définitions

Dans chacune des disciplines (ou spécialités), il y a trois niveaux de Concours :

- La Coupe de France : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 1 (ou N1) : Clubs sélectionnés l'année précédente.
- Le National 2 (ou N2) : Photos individuelles sélectionnées au niveau Régional la même saison.

Ces concours sont ouverts aux clubs et aux auteurs à jour de leur cotisation fédérale respective au moment de l'envoi. La participation est gratuite.

### 6.2 Participants

**Coupe de France et National 1 :** Les clubs sélectionnés sont ceux issus des compétitions de l'année précédente. Tous les clubs ou Auteurs qualifiés doivent confirmer leur participation auprès du Commissaire National, avant le **15 octobre**, sous peine de disqualification.

L'élimination ou le désistement renvoie automatiquement les clubs concernés au concours de niveau inférieur de l'année photographique suivante.



La non-participation, sans avis, à la « Coupe de France » renvoie automatiquement les Clubs concernés aux qualifications Régionales de l'année photographique suivante.

**National 2 :** Les photos sont sélectionnées dans les Concours Régionaux suivant un quota par Union Régionale. Les photos des Individuels FPF et les photos des membres des clubs qualifiés en National 1 ou Coupe de la même discipline (sous réserve que cet auteur n'ait pas participé en National 1 ou Coupe) sont admises en surnombre. Elles doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à la dernière photo sélectionnée par le système des quotas.

Dans chaque discipline, un auteur ne peut participer qu'à un seul niveau de compétition, dans le cadre des compétitions à plusieurs niveaux, (sauf Régional et National 2 qui ne font qu'une participation, s'agissant des mêmes photos) au cours de l'année et une seule fois en cas d'appartenance à plusieurs clubs.

### 6.3 Dispositions pratiques

#### 6.3.1 Support

##### Œuvres papier :

Les œuvres doivent être présentées sur un support semi rigide en carton d'un format 30 x 40 cm, +/-5mm et d'une épaisseur totale ne dépassant pas 2 mm. Une totale liberté étant laissée à l'intérieur de ce format.

Les supports doivent être vierges de toute indication ou inscription autre que l'étiquette afférente à la Compétition (sauf celle du Régional admises à rester pour le National 2).

##### Image Projetée :

Voir article 5 du règlement commun.

#### 6.3.2 Nombre d'épreuves

Compétition :	Coupe de France par Club	National 1 par Club	National 2
N. de photos par club	De 25 à 30 photos	De 15 à 20 photos	7
Maximum de photos par Auteur	5	4	3

### 6.3.3 Codification des œuvres , bordereaux et étiquettes

Lors de l'inscription sur le site, les fichiers sont contrôlés (dimensions et poids du fichier) et renommés automatiquement. Apporter le plus grand soin à la rédaction du titre de la photo lors de l'inscription.

Le titre doit comporter au maximum **25 caractères**, espaces compris. Au-delà, le titre sera tronqué.

La numérotation, les noms des fichiers et les étiquettes sont fournis par le site des concours.

Voir article 7 du règlement commun pour les détails pratiques.

### 6.4 Acheminement des oeuvres

- L'envoi club pour les concours papier doit parvenir à la personne désignée par le Commissaire National. Pensez à joindre une copie du bordereau imprimé.
- Pour le National 2, c'est le Commissaire Régional qui effectue l'envoi sous son entière responsabilité.
- Les frais de retour des colis de photos sont à la charge des Clubs participants.
- Les frais de retour en National 2 sont à la charge des Unions Régionales.
- Pour la réception des photos, c'est le cachet de la Poste qui fait foi.

### 6.5 Vérification des envois

Le club organisateur, désigné par le Commissaire National de la discipline, vérifiera la conformité des envois par rapport aux inscriptions sur le site des concours en suivant les consignes données par le commissaire. Sur décision du Commissaire National, les envois incorrects ou non parvenus dans les délais impartis pourront être éliminés de la compétition.

### 6.6 Jugement

Conformément à l'article 9 du règlement commun.

### 6.7 Résultats

**Classement photos** : La photo ayant obtenu la note la plus élevée est classée « Meilleure Photo de la compétition ». En cas d'ex aequo, le jury se concerta pour déterminer quelle est la meilleure image.

Dans les compétitions généralistes Papier et IP Monochrome, Papier et IP Couleur, les photos animalières ne seront pas récompensées. En cas d'ex æquo pour la meilleure image de la compétition, c'est la photo non animalière qui sera automatiquement déclarée « Meilleure photo ».

**Classement auteurs** : En National 2 uniquement : Il s'effectue sur les trois photos de chaque auteur. Il n'y a pas de classement Auteur en Coupe de France ni en National 1.

**Classement clubs** : Un classement est effectué pour tous les clubs. En cas d'ex æquo pour les passages dans les concours de niveau supérieur ou inférieur, ou pour désigner le Club classé premier, le total est effectué avec une photo supplémentaire tant que l'égalité subsiste.

**National 2** : Les clubs qui ont participé à la Coupe de France ou au National 1 la même année (avec d'autres auteurs) sont classés, mais ne peuvent monter en National 1. Ils laissent la place au club suivant dans l'ordre du classement. Le club classé 1er pour une Coupe de France est détenteur d'un trophée pour un an. Celui-ci est remis en compétition tous les ans.

Pour toutes les compétitions, les résultats seront envoyés aux clubs ou aux auteurs et publiés sur le site FPF.

Compétition	Coupe de France	National 1	National 2
Classement Club	25 photos	15 photos	6 photos
Classement Auteurs	Sans objet	Sans objet	3 photos
Résultats Clubs	Les 15 premiers restent en Coupe de France	Les 15 premiers montent en Coupe de France	Les 15 premiers montent en National 1
	<b>Au-delà de la 15ème place descente en National 1</b>	Les Clubs classés de 16 à 30 restent en National 1	<b>Au-delà du 15ème retour au Régional</b>
		<b>Au-delà du 30ème retour au Régional</b>	

## 6.8 Récompenses individuelles

Elles sont offertes par la Fédération et ses partenaires. Elles sont attribuées à titre définitif. La remise des prix a lieu chaque année au Congrès National.

- Médailles : Meilleure Photographie, Humain, Reportage, Paysage, Sport, Créativité.
- Médailles spécifiques pour la Nature : WWF, botanique, zoologie.
- Diplômes : Humain, Reportage, Paysage, Sport, Créativité.
- Coups de Cœur : Un par Juge.
- Possibilité d'une mention spéciale par concours.

Ces récompenses sont non cumulables pour une même photo, sauf pour un Coup de Cœur. Le Jury peut ne pas attribuer toutes les récompenses.

### Contacts.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Monochrome Papier	Albert Debiève	<a href="mailto:noir.blanc@federation-photo.fr">noir.blanc@federation-photo.fr</a>
Couleur Papier	Michel Dupouy	<a href="mailto:coul.pap@federation-photo.fr">coul.pap@federation-photo.fr</a>
Image Projetée Couleur Image Projetée Monochrome	José Manuel Pires Dias	<a href="mailto:imapro@federation-photo.fr">imapro@federation-photo.fr</a>
	Dominique Saunier	<a href="mailto:imapronb@federation-photo.fr">imapronb@federation-photo.fr</a>
Nature Papier	Christian Roquet	<a href="mailto:nature@federation-photo.fr">nature@federation-photo.fr</a>
Nature Image Projetée	Christian Blondel	<a href="mailto:natureip@federation-photo.fr">natureip@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

## 7 LES GRANDS PRIX D'AUTEUR

**Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.**

### **Grand Prix d'Auteur catégorie Général**

#### **Le Grand Prix d'Auteur catégorie Expérimental.**

Les candidats ne peuvent présenter qu'un seul dossier. C'est le jury qui déterminera dans quelle catégorie ce dossier sera jugé. Ces deux Grands Prix se situent au même niveau de valeur dans les concours de la Fédération Photographique de France. Toutes les œuvres doivent être inédites.

#### **Le lauréat d'un Grand Prix des années précédentes ne peut plus participer.**

- Les concours sont ouverts à tout adhérent FPF à jour de cotisation pour la saison en cours.
- Chaque candidat devra présenter un dossier cohérent dans le sujet qu'il souhaite traiter, ainsi que dans la forme et la présentation. Il est responsable du respect des droits concernant la propriété intellectuelle des œuvres présentées :
  - Le Grand Prix d'Auteur, catégorie : Général.** C'est le regard photographique porté par l'auteur sur son sujet qui sera privilégié pour décerner ce Prix.
  - Le Grand Prix d'Auteur, catégorie : Expérimental.** Le photographe utilisant le photomontage, la surimpression, l'hybridation, l'exploration de la gamme chromatique, nous livre une vision d'un univers qui lui est propre.
- Chaque candidat devra présenter un dossier de 21 à 25 œuvres (tirage argentique ou impression numérique) montées ou non sur support carton, avec ou sans marie-louise, mais d'un grammage de bonne tenue pour en faciliter la manipulation en cas de papier seul. Pour chaque œuvre (support ou feuille seule) les dimensions sont libres dès lors que chaque côté est compris entre 30 et 50 cm. C'est le nombre de supports qui est pris en compte et non celui des images imprimées à l'intérieur de celles-ci. Toute liberté est laissée pour ce qui concerne les couleurs ou tonalités qui peuvent aller du noir et blanc à la couleur dans un même dossier. Seules les images nécessitant un matériel d'examen particulier sont interdites (3D par exemple).

- L'inscription se fait obligatoirement par l'intermédiaire du site Internet avant la date limite d'inscription (voir sur le site FPF). **Tous les fichiers seront obligatoirement chargés sur le site.** L'application fournira les étiquettes numérotées.
- Celles-ci seront collées dans le **coin en bas à droite** au verso de chaque élément. Aucun signe distinctif permettant l'identification de l'auteur ne devra figurer côté image. Sur deux feuilles séparées, il sera joint une note biographique simple ainsi qu'une note d'intention anonyme expliquant la démarche proposée dans le travail présenté, cette dernière étant destinée à l'attention du jury.
- Le lauréat fera don à la FPF **des tirages présentés** lors du jugement, tout en conservant la propriété intellectuelle de ses images.
- Le jury composé d'au moins trois personnalités du monde photographique et artistique attribue les deux Grands Prix à la meilleure série sélectionnée dans chaque discipline. Le jugement se déroulera en présence du public mais la délibération se fera à huis clos avec la promulgation des résultats en fin de journée. Les meilleurs dossiers seront exposés. Chaque dossier sera classé dans sa catégorie. Des commentaires personnalisés émis par le jury seront joints en retour avec chaque dossier.
- Les dossiers des deux lauréats seront exposés durant l'année suivante. Les lauréats seront récompensés par des lots de grande valeur, et par un diplôme, lors du Congrès National.
- Les dossiers sont à expédier au club organisateur, aux frais du concurrent, dans un emballage permettant une réutilisation pour le retour. Les frais de retour (chèque dans l'envoi) sont également à la charge de l'auteur en joignant la liasse remplie « Colissimo (non prépayée).

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
<b>Grands Prix</b>	Gilbert Coutelet	<a href="mailto:president@federation-photo.fr">president@ federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 8 RÈGLEMENT CONCOURS AUTEUR

**Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.**

## 8.1 Définitions

Les concours Auteur sont destinés à récompenser des ensembles de photographies. Cela signifie : continuité dans les images, soit au niveau de l'histoire, soit au niveau de la démarche donnant ainsi une unité à l'ensemble.

Il existe 2 compétitions nationales Auteur :

La Coupe de France Auteur.

Le concours National Auteur.

## 8.2 Dispositions pratiques

### 8.2.1 Condition de participation

- Le concours Régional Auteur est qualificatif pour le concours National Auteur.
- Chaque Union Régionale dispose d'un quota attribué pour le concours national.
- Les auteurs sélectionnés pour le concours national Auteur ou pour la Coupe de France Auteur doivent être à jour de leur cotisation au moment de l'inscription au concours.
- Au concours national, c'est l'œuvre présentée au Régional qui est présentée au concours national la même saison.
- Pour la Coupe de France, l'auteur qualifié doit produire une nouvelle œuvre qui sera présentée à la Coupe de France la saison suivante.
- Chaque auteur qualifié, en Coupe de France ou en national, doit participer avec une seule œuvre.
- Chaque œuvre comportera de 8 à 15 photos.
- L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré, à la fin de la série, dans la même présentation que les photographies.

### 8.2.2 Inscriptions et acheminement des œuvres

- Tous les fichiers images doivent être obligatoirement chargés sur le site.

- Pour le concours national, c'est le Commissaire Régional qui inscrit les œuvres, qui colle les étiquettes et qui envoie les œuvres, dans un emballage résistant pouvant permettre le retour des œuvres. Toutes les œuvres de la région seront regroupées dans un seul colis ou au maximum 2 pour les UR disposant d'un quota plus élevé.
- Pour la Coupe Auteur, ce sont les auteurs qui inscrivent, collent les étiquettes et envoient leurs œuvres, dans un emballage résistant pouvant permettre le retour.
- Le non-respect des délais entraînera la disqualification.
- Les frais de retour, d'un montant égal aux frais d'expéditions, doivent être joints à l'envoi des photos **uniquement par chèque** en joignant la liasse remplie « Colissimo (non prépayée).
- Pour le concours National Auteur, les frais de retour sont à la charge des UR. Pour la Coupe Auteur, les frais de retour sont à la charge de l'Auteur. (Se référer à l'article 8 du Règlement Commun)

### 8.2.3 Présentation

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Pour chaque support les dimensions sont libres dès lors que chaque côté est compris entre 30 et 50 cm. Le support doit être rigide. Il sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de 2 mn, soit un papier d'au moins 300g.

### 8.2.4 Identification

Chaque épreuve portera à son verso, **en bas, à droite**, une nouvelle étiquette pour le national, à télécharger sur le site des concours après l'inscription. L'étiquette portant le code-barres sera **impérativement** apposée au dos de la première photo et non sur le document de présentation.

## 8.3 Jugement

Concernant le Concours National, le jury procédera, dans un premier temps, à une pré-sélection. Les œuvres non retenues seront toutes classées à égalité après la dernière œuvre retenue.

Les œuvres retenues (entre 80 et 100) dans la pré-sélection seront notées de 06 à 20 afin d'en faire un classement.

Les œuvres classées dans les 15 premières permettront à leur auteur d'accéder à la Coupe Auteur pour la saison suivante.

Pour la Coupe de France, les 30 œuvres seront notées de 6 à 20 afin de les classer. Un auteur ne peut pas participer la même saison à la Coupe de France Auteur et au Régional Auteur.



Les dossiers seront réexpédiés par le club organisateur, dans leur emballage d'origine dans les 30 jours suivant le jugement de la compétition.

La remise des prix aux lauréats se fera lors du Congrès de la FPF.

Compétition	Coupe de France	National
Résultats Auteurs	Les 15 premiers restent en Coupe de France	Les 15 premiers montent en Coupe de France
	<b>Au-delà de la 15ème place, descente en Régional</b>	<b>Au-delà du 15ème retour au Régional</b>

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Auteurs	Claudine Lainé	<a href="mailto:auteurs@federation-photo.fr">auteurs@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

## 9 RÈGLEMENT REPORTAGE

Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.

### 9.1 Définition

Les photos présentées seront des images à contenu informatif et émotionnel. La série devra raconter une histoire, ce doit être une priorité avant la qualité des images. Les photos qui seront des mises en scène d'événement ou d'activités organisées par le photographe ne sont pas éligibles. Les seules modifications autorisées sont l'élimination des taches, rayures ou bruit numérique. Les photos devront rester naturelles, et tous les traitements dits de postproduction seront limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments modifiant l'image originale ne sont pas recevables.

#### 9.1.1 Participation

Ce concours se fait par accès direct, il est ouvert à tout adhérent FPF à jour de cotisation pour la saison en cours.

#### 9.1.2 Définition

Chaque candidat devra présenter une série cohérente dans le sujet qu'il souhaite traiter, ainsi que dans la forme et la présentation. Il est responsable du respect des droits concernant la propriété intellectuelle des œuvres présentées.

#### 9.1.3 Présentation

- Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier de 6 éléments (tirage argentique ou impression numérique), épreuves Monochrome ou Couleur ; concernant le support, se référer à **l'article 4 du règlement Concours Auteurs**.
- Un texte anonyme de maximum 300 mots est souhaité et présenté sur un support qui ne nuit pas à la présentation de l'ensemble.

#### 9.1.4 Inscription

L'inscription se fait obligatoirement par l'intermédiaire du site Concours avant la date limite d'inscription. L'application fournira les étiquettes numérotées.

Les œuvres seront expédiées à la personne désignée par le Commissaire National. Sans oublier de joindre les frais de retour. Voir Art. 8 du règlement commun.

### 9.1.5 Jury

Un jury composé de 3 personnes sera désigné par le Commissaire National, après accord du Responsable du Département Compétitions.

Chaque juge attribuera des notes à chaque série.

Une présélection pourrait être nécessaire en fonction du nombre des séries et serait effectuée par le même jury.

Une délibération aura lieu, si nécessaire, pour déterminer la meilleure série de la compétition.

## 9.2 Récompenses

- **Le prix du Meilleur Reportage**, remis lors du Congrès National.
- **Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un Prix Spécial.**

### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Reportage	Jean Saleilles	<a href="mailto:reportage@federation-photo.fr">reportage@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 10 RÈGLEMENT SUPER CHALLENGE FPF

**Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.**

Ce concours est individuel et la participation est gratuite.

La compétition se déroulera sur l'ensemble de la saison (d'octobre à avril) avec 7 thèmes différents.

## 10.1 Règlement

- Pour concourir dans les différents challenges mensuels, l'auteur devra être à jour de cotisation, avec une possibilité de concourir dans les 3 premiers challenges (y compris décembre) avec sa carte de la saison précédente.
- Une seule photo (œuvre) est admise par auteur et par thème, qu'elle soit couleur ou monochrome. Cette image aura au moins une dimension égale à 1920 pixels et un poids de fichier < 3 Mo.
- Chaque mois, un jugement sera effectué par 3 personnes différentes avec un classement où seuls les trente premiers seront retenus pour la comptabilisation de points.
- Un bonus de 15 points sera attribué aux auteurs participant aux 7 challenges.
- Le classement final se fera sur les 100 meilleurs auteurs.

L'auteur ayant obtenu le plus grand nombre de points sera reconnu comme « Super Challenger » et sera récompensé lors des soirées de gala au cours du Congrès National.

### 10.1.1 Calcul des points

50 points seront attribués au 1er, 40 points au 2ème, puis dégressif par point jusqu'au 30ème .

### 10.1.2 Thèmes retenus

Octobre : INSOLITE – Novembre : CONTRASTE – Décembre : 21ème SIÈCLE – Janvier : TRYPTIQUE  
Février : MA SAISON PRÉFÉRÉE – Mars : UN DÉTAIL – Avril : AMBIANCE POLAR NB

### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Super Challenge FPF	Sophie Belloni	<a href="mailto:schallenge@federation-photo.fr">schallenge@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 11 RÈGLEMENT OPEN FED'

## 11.1 Règlement

Ce concours photographique est ouvert à tous les photographes amateurs fédérés ou non. Il est totalement gratuit et le thème est libre, mais seules les photos en couleur seront admises.

Il s'agit d'un concours individuel sans aucun engagement de la part des auteurs. Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leurs images pour assurer la promotion de ce concours.

Les règlements sur les droits à l'image et des auteurs qui seront appliqués sont conformes aux règlements FPF.

## 11.2 Conditions de Participation

- Obligation de posséder une adresse électronique (courriel).
- L'envoi des fichiers se fera uniquement par Internet sur le site : <http://open.federation-photo.fr>
- Chaque auteur participera avec un maximum de 4 images.
- Après inscription, il suffira de charger ses fichiers sur notre formulaire.
- Les fichiers doivent être format JPEG. (Qualité maximale), largeur de **1920 x 1080 px**. La taille des fichiers ne doit pas dépasser **2 Mo**.
- Les titres comporteront un maximum de 25 caractères. Le système renommra les fichiers.

## 11.3 Jugement

- Le jugement sera effectué par Internet, par trois personnes reconnues dans le monde de la photographie et dans les conditions optimums de visualisation. Les photos seront projetées de manière aléatoire.
- Le classement auteur se fera par le cumul de points des 3 meilleures photos de l'auteur.
- Les trois meilleurs auteurs seront récompensés lors du Congrès Fédéral annuel.

**Contact.**

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Open Fed'	Christian Devers	<a href="mailto:copen@federation-photo.fr">copen@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 12 RÈGLEMENT AUDIOVISUEL

**Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.**

## 12.1 Définition

Les Concours Nationaux sont des concours individuels d'auteurs ouverts aux membres fédérés.

Le principe de ces concours est de présenter un montage constituant un récit audiovisuel, comprenant des images synchronisées avec une bande son. L'ensemble de l'œuvre constitue un tout cohérent.

Un auteur ne peut avoir qu'un seul montage audiovisuel sélectionné pour le Concours National. Ne sont admis que les fichiers numériques.

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D, possibilité d'incrustations de brèves séquences vidéo.

## 12.2 Qualification

Compétition	Coupe de France	National 1	National 2
	20 Auteurs	35 Auteurs	60 Auteurs
Classement Auteurs	Les 10 premiers restent en Coupe de France	Les 10 premiers accèdent à la Coupe de France	Les 10 premiers montent en National 1
		Les 15 suivants restent en National 1	Du 11ème au 20ème : possibilité d'accès au Nat 1, en cas de désistement.
	Les 10 suivants descendent au National 1	Les 10 suivants descendent au Régional	Les suivants descendent au Régional



### 12.3 Dispositions pratiques

- Co-auteurs : il n'est tenu compte que du seul auteur principal.
- La durée de projection de chaque montage audiovisuel est limitée à douze (12) minutes.
- Le choix du sujet ou du thème est libre. De courtes séquences vidéo peuvent être intégrées mais la photo doit rester prépondérante dans l'œuvre, la vidéo étant secondaire.
- Des images empruntées (Internet ou toute autre source) peuvent être intégrées dans le montage. Ces emprunts doivent être minimales et impérativement mentionnés au générique et sur la fiche d'identification accompagnant le montage.
- L'image de création personnelle (de l'auteur et/ou du/des co-auteurs) doit être privilégiée et donc rester prépondérante dans l'œuvre. **C'est l'apport photographique de l'auteur qui doit être pris en compte**, les emprunts étant limités à l'incourtournable (sujet historique par exemple).

### 12.4 Acheminement des œuvres

Pour le **Concours National 2 Audiovisuel**, les envois sont faits par les Commissaires Régionaux.

Pour le **National 1 Audiovisuel** et la **Coupe de France Audiovisuel**, l'envoi **sera fait directement par l'auteur**.

Le montage audiovisuel devra être envoyé sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de **1920 x 1080 pixels** par Internet. L'envoi se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds.

Le fichier sera de **préférence** en **.exe** ; ou en format vidéo et, dans ce cas, privilégier les formats WMV ou MP4 – si possible éviter le .avi.

La fiche d'identification normalisée format « **xls** », disponible sur le site FPF, devra être transmise en même temps que le montage. Elle est à adresser par mail au Commissaire National Audiovisuel **et** aux personnes désignées par celui-ci.

### 12.5 Jury

Le Jury est composé de trois personnes, aucune ne devant appartenir à un club dont un adhérent participe à la compétition.

### 12.6 Organisation pratique des jugements

Il est souhaitable qu'après la proclamation du palmarès se tienne une « table ronde » auteurs / jury / club organisateur pour permettre les échanges de points de vue et dresser un bilan global de la manifestation.

Un commentaire est envoyé à chaque participant à l'issue du concours.

## **12.7 Concours national 2 Audiovisuel**

### **12.7.1 Règle de qualification**

Seuls les montages audiovisuels sélectionnés en fonction du quota attribué à chaque U.R lors des concours régionaux ou inter-régionaux audiovisuels FPF peuvent participer au Concours National 2 Audiovisuel de l'année.

Ces montages ne peuvent en aucun cas avoir déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou numérique).

### **12.7.2 Nombre d'œuvres**

Si une U.R. n'est pas en mesure de présenter le nombre de montages audiovisuels correspondant à son quota, le président de l'U.R. ou le Commissaire Régional doit en avertir le Commissaire National le plus rapidement possible. Celui-ci pourra redistribuer les places libres aux U.R. ayant eu le plus de montages audiovisuels d'auteurs fédérés en compétition au régional, en respectant l'ordre du classement des Concours Régionaux. En cas d'égalité du nombre d'auteurs fédérés, le nombre d'auteurs non fédérés servira à départager les ex-æquo.

### **12.7.3 Résultats.**

Les résultats sont notifiés aux auteurs et aux Commissaires Audiovisuel Régionaux par le Commissaire National Audiovisuel.

### **12.7.4 Récompenses**

Le vainqueur reçoit son prix lors de la soirée de remise des prix au Congrès Fédéral annuel.

## **12.8 Coupe de France et National 1**

Chaque auteur sélectionné doit présenter une œuvre n'ayant jamais participé à une compétition audiovisuelle nationale (Coupe de France ou National Audiovisuel).

### **12.8.1 Règle de qualification**

Si, parmi les auteurs sélectionnés, l'un d'entre eux ne se trouve pas en mesure de présenter une œuvre nouvelle, il doit en avertir le Commissaire National Audiovisuel le plus tôt possible, **avant le 15 septembre**.

Il ne pourra participer ni au Concours Régional de son UR, ni au Concours National 1 pour l'année en cours. Sa place sera attribuée à un auteur du Concours National.

## 12.8.2 Résultats

Les résultats sont notifiés aux auteurs et aux Commissaires Audiovisuel Régionaux par le Commissaire National Audiovisuel.

## 12.8.3 Récompenses

Pour la Coupe de France, le vainqueur reçoit un Trophée pour une année. Celui-ci lui est remis lors de la soirée de remise des prix au Congrès National.

## 12.9 Respect du règlement

Le non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent règlement peut, sur décision du Commissaire National Audiovisuel et après avis du Responsable des Compétitions, entraîner la mise hors concours du montage non conforme.

### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Audiovisuel	Jean-Marc Fiancette	<a href="mailto:audiovisuel@federation-photo.fr">audiovisuel@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 13 RÈGLEMENT CONCOURS NATIONAL SÉRIE SONORISÉE

Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.

## 13.1 Définition

Certains auteurs aiment projeter de très belles images en les accompagnant d'une musique.

L'œuvre de la Série Sonorisée va constituer une création en elle-même dont le but est de faire partager un événement, une ambiance, une histoire, un univers, un personnage, un sentiment, une technique, une région, une passion... ou tout autre ensemble photographié, suivant l'envie de l'auteur.

L'esthétique des photographies, le choix de leurs enchaînements, la création d'une troisième image par superposition de deux autres, le lien avec la musique... sont des moyens qui peuvent permettre d'entraîner le spectateur sur la voie choisie par l'auteur de cette création.

Une Série Sonorisée est composée **uniquement de photographies** accompagnées **d'une ou plusieurs musiques instrumentales** (les bruitages sont acceptés), d'un titre et d'un générique.

Les photos doivent être la **création** de l'auteur ou du **co-auteur** du montage (l'œuvre ne doit pas être constituée de captation Internet ou archives INA ...).

N.B. : Une partie chantée, des commentaires (vocaux ou écrits), des séquences vidéo ne sont pas acceptés.

## 13.2 Dispositions pratiques

### 13.2.1 Inscription

La compétition "Série Sonorisée" est une compétition nationale à accès direct.

### 13.2.2 Réalisation pratique

Le montage est réalisé à partir d'un logiciel de présentation qui permet différentes transitions entre les images, des superpositions d'images, zoom, panoramiques, effets 3D...

Seuls les fichiers numériques sous la forme d'un fichier pour vidéo-projection en format maximum de **1920 x 1080 pixels** sont acceptés. (Fichier **.exe** de préférence ou vidéo de format **.wmv** ou **.mp4** – éviter si possible le format **.avi**).

La durée maximale d'une œuvre est fixée à **4 minutes**, générique compris.

### **13.2.3 Envoi du montage**

La Fiche d'Identification Normalisée format « **xls** », disponible sur le site FPF, devra être transmise en même temps que le montage.

Le montage et la fiche sont à adresser au Commissaire National Audiovisuel **et** aux personnes désignées par celui-ci (cf Lettre de la Fédé).

L'envoi du montage et de la fiche se fera via un site permettant le transfert de fichiers lourds.

### **13.2.4 Auteur**

Le sujet ou le thème étant libre, l'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur. Co-auteurs : il n'est tenu compte que du seul auteur principal.

### **13.2.5 Modalités de participation**

Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule Série Sonorisée

Les montages qui ont participé aux Concours Nationaux Audiovisuel les années précédentes ne peuvent pas être présentés au national « Série Sonorisée ».

## **13.3 Organisation du jugement**

### **13.3.1 Dispositions générales**

Les organisateurs du Concours National « Série Sonorisée » trouveront dans le Cahier des Charges l'ensemble des recommandations régissant leur préparation et leur déroulement.

### **13.3.2 Présélection**

Si nécessaire, une présélection sera organisée afin que les séances de jugement puissent se tenir sur une seule journée, soit une durée cumulée d'environ 4 heures 30 de projection.

La présélection sera réalisée obligatoirement par les mêmes personnes que celles qui composent le jury. Il est choisi par le commissaire National Audiovisuel après accord du responsable du Département des compétitions.

### **13.3.3 Jugement**

Le Jury est composé de trois personnes.

La projection pour le jugement a lieu en public, selon le programme établi par les organisateurs.

### 13.3.4 Résultats

Le jury classe les dix premiers, désigne éventuellement un « Coup de Cœur » par juge et un Prix Spécial.

Ces montages ne pourront plus participer aux Concours Nationaux Audiovisuel les années suivantes.

Les autres montages sont classés 11ème ex æquo, 21ème ex æquo, 31ème ex æquo.

### 13.3.5 Récompenses

Le prix de la meilleure Série Sonorisée sera remis au lauréat lors du Congrès national.

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Audiovisuel	Jean-Marc Fiancette	<a href="mailto:audiovisuel@federation-photo.fr">audiovisuel@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 14 RÈGLEMENT CONCOURS LIVRE D'AUTEUR PHOTOGRAPHE

Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.

## 14.1 Définitions

### 14.1.1 Objectif

Le livre peut raconter une histoire ou être le résultat d'une démarche ou d'un travail sur un thème libre. L'auteur donne ainsi une unité à l'ensemble, c'est-à-dire une continuité dans les photographies avec homogénéité de celles-ci. Toute liberté est laissée quant au choix du ou des sujets traités.

### 14.1.2 Format

Sont admis les livres composés de 32 feuilles recto-verso, soit de 64 pages imprimées au maximum. Le format est laissé libre dans la limite de 30 cm en hauteur et de 42 cm en largeur avec une couverture rigide, semi-rigide ou une jaquette.

### 14.1.3 Disposition

Les livres pourront contenir plusieurs images en Noir et Blanc et/ou Couleur par page. Il n'y a pas de contrainte dans la présentation des images à l'intérieur du livre.

Le livre devra contenir également un texte de présentation de la démarche d'ensemble de l'auteur. Ce texte entrera dans les critères d'évaluation du livre au même titre que la présentation globale, mais celui-ci ne devra pas être primordial. La place prépondérante sera réservée à la photographie.

Le nom du photographe pourra figurer sur le dos ou sur la tranche du livre, mais pour le jugement le nom de l'auteur sera caché avec une protection non destructrice qui portera le numéro du livre à juger. Si les textes ne sont pas du photographe, le nom de l'auteur des textes cités pourra également figurer dans les mêmes conditions.

## 14.2 Modalités de participation

### 14.2.1 Modalité

Il n'est admis qu'un seul livre par auteur même si celui-ci est titulaire de plusieurs cartes fédérales.

Il est demandé de **fournir l'emballage bulle pré-timbré** avec le nom et l'adresse de l'auteur pour le retour du livre à l'auteur. Il sera également possible de récupérer son livre à la fin du congrès national.

### 14.2.2 Jugement

Un jury appartenant au monde de la photographie et de l'édition procédera éventuellement à une première sélection (entre 30 et 40 livres suivant la quantité et la qualité des envois) ; ensuite, ces livres seront jugés par ce même jury. Un commentaire écrit sera effectué par les juges sur chacun des livres concourant à la sélection finale.

Pour les livres non sélectionnés pour la finale, les auteurs recevront, avec le colis de retour, une fiche jointe, récapitulant les différentes appréciations des juges.

### 14.2.3 Récompenses

L'auteur du meilleur livre sera proclamé par le jury : « Grand Prix du Livre d'Auteur Photographe ».

Les deux auteurs des livres suivants seront proclamés : « Lauréat du Livre d'Auteur Photographe ».

### 14.2.4 Acheminement

Les livres seront expédiés par les auteurs à l'adresse indiquée par le Commissaire National sur la Lettre de la Fédé de décembre.

Les fichiers des photographies seront adressés au Commissaire National via un service de transfert de fichiers haute définition (format JPEG, **1920x1920** px et d'un poids maxi de **3 Mo**)

Tous les livres non récupérés à la fin du Congrès National seront renvoyés dans les 30 jours suivants à leur auteur.

Chaque juge pourra décerner un Coup de Cœur.

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Livre d'Auteur	Alain Beaurain	<a href="mailto:unlivre@federation-photo.fr">unlivre@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)



# 15 RÈGLEMENT QUADRIMAGE

**Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours.**

Le principe de ce concours est de présenter quatre images projetées afin de constituer un ensemble cohérent : saynète, évolution d'un phénomène ou toute autre idée. Les images issues d'Internet ne sont pas admises.

## 15.1 Participants

**Chaque auteur ne peut présenter qu'une série.**

## 15.2 Dispositions pratiques

Pour participer :

Il faut réaliser son propre montage exclusivement avec l'**Outil Quadrimage** téléchargeable sur le site de la Fédération. Il n'est pas obligatoire d'utiliser « PicturesToExe », mais il est fortement conseillé de le posséder, afin de pouvoir visionner sa série.

Chaque image devra avoir un poids maximum de 3 Mo.

Précision : L'Outil Quadrimage et PicturesToExe ne sont pas compatibles sur plateforme MAC.

## 15.3 Codification des œuvres

La numérotation des photos n'est pas nécessaire, l'outil s'en chargera. Il vous suffit de renseigner les cases prévues à cet effet.

La série sera présentée par apparition sur l'écran de l'image la plus à gauche, en pleine résolution avant de venir se ranger à sa place dans la série, puis la seconde et ainsi de suite, sur un rythme de trois secondes environ.

## 15.4 Jugement

Un jury composé de 3 personnes sera désigné par le Commissaire National, après accord du Responsable du Département Compétitions.

Chaque juge notera chaque série.

Une délibération aura lieu, si nécessaire, pour déterminer la meilleure série de la compétition.

### 15.5 Récompense

**Le prix du Meilleur Quadrimage**, remis lors du Congrès national.

**Un Coup de Cœur par juge et éventuellement un Prix Spécial.**

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Quadrimage	Dominique Roedsens	<a href="mailto:quadrimage@federation-photo.fr">quadrimage@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

# 16 CONCOURS DESTINÉS À LA JEUNESSE

Les prescriptions communes s'appliquent intégralement pour ces concours. Notamment : l'article 3

## 16.1 Généralités

Les concours destinés aux jeunes âgés de moins de 18 ans (« Concours Jeunes ») et à ceux âgés de 18 à 25 ans (« Concours Auteurs Jeunes ») sont « Open », c'est-à-dire ouverts à tous, adhérents à la FPF ou non.

- **Les œuvres seront présentées**, en Noir et Blanc et/ou en Couleurs, uniquement en Image projetée : fichiers JPEG (s'inscrivant dans le format maximal 1920 x 1080 pixels limités à 3 Mo, avec un minimum de 1 Mo et présentés dans le sens de lecture. (Attention aux verticales : maximum 1080 pixels). Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.
- **Chaque série sera bien identifiée et un titre lui sera donné.**
- **Le bordereau d'inscription** (disponible sur le site FPF ou à demander au Commissaire National) est à remplir scrupuleusement et à adresser également par mail au Commissaire National Jeunes.
- Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront envoyées par : **WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse.
- Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.
- Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

## 16.2 Résultats

Les résultats seront communiqués sur le site Internet de la FPF dans les quelques jours suivant le jugement. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Commissaire National Jeunes.

## 16.3 Concours jeunes (moins de 18 ans)

### 16.3.1 Règlement

- **Age requis** : Ce Concours Open est ouvert à tous les jeunes photographes âgés de moins de 18 ans à la date du 1er janvier 2019. On distingue deux tranches d'âge : moins de 13 ans et de 13 à 18 ans. Mais, s'il s'agit d'une œuvre collective, on admettra que les concurrents dépassent la limite d'âge dans la mesure où ils feront partie d'une classe (5ème pour les collèges et Première ou Terminale pour les lycées).
- Pour la saison 2018-2019 la thématique choisie s'intitule : « **Tranche de vie** »
- Les participants peuvent présenter une sélection à titre individuel ou en œuvre collective mais un jeune qui participe au sein d'un groupe peut aussi concourir seul pour peu qu'il fournisse une série totalement différente.
- Une seule série est admise par auteur et/ou par groupe.
- Une image ne peut être utilisée qu'une seule fois dans l'ensemble de la compétition.

#### **Indications à porter obligatoirement sur le bordereau d'inscription (fichier Word) :**

- Œuvre collective ou individuelle.
- Titre précis de la série (ne pas dépasser 25 caractères, espaces compris).
- Numéro d'ordre des images dans la série (exemple : 1/8, 2/8).
- Nom et prénom de l'auteur ou nom du groupe.
- Adresse postale et courriel de l'auteur ou du groupe (établissement, structure jeunesse, club, section d'un club, groupement à l'intérieur d'une structure... avec, pour les œuvres collectives, indication du nom et du prénom de l'adulte responsable du projet).
- Nombre d'images acceptées, que ce soit à titre individuel ou en œuvre collective :
  - ◆ **Moins de 13 ans : de 4 à 8 images.**
  - ◆ **De 13 à 18 ans : de 9 à 12 images.**
- Ces concours sont à accès direct pour les auteurs. Toutefois, une Union Régionale pourra organiser une compétition régionale en amont et en observant le même règlement. Dans ce cas, l'Union Régionale adressera au Commissaire National Jeunesse toutes les œuvres qu'il a reçues, afin qu'elles puissent toutes avoir la possibilité de concourir aussi nationalement.
- Si un concours n'est pas organisé dans une région, il est possible de concourir directement au niveau national.
- Toutes les œuvres seront jugées de façon anonyme, par catégorie : moins de 13 ans individuel, moins de 13 ans œuvre collective, de 13 à 18 ans individuel, de 13 à 18 ans œuvre collective. Chaque série se verra attribuer une note et le jury établira le classement définitif en cas d'ex aequo pour les trois premiers.

## 16.4 Concours auteurs jeunes (18–25 ans)

Ce concours (Open) à thème libre est ouvert à tous les photographes de **18 à 25 ans** au **1er janvier** de l'année du Concours. La participation se fait directement au niveau national.

### 16.4.1 Règlement spécifique

Il est de la liberté de création de chacun de concevoir sa série mais il est vivement conseillé aux candidats de veiller à la cohérence de l'ensemble, tant pour le contenu que pour la qualité des œuvres.

- Pas de thème imposé : il est entièrement libre.
- Chaque série sera composée de 6 à 12 épreuves bien identifiée et on lui donnera un titre.

### 16.4.2 Inscriptions

- Celles-ci se feront directement auprès du Commissaire National.
- Une seule série est admise par auteur.
- Les œuvres accompagnées du bordereau d'inscription (fichier Word) avec l'indication du titre de la série et du nom de l'auteur seront **envoyées par WeTransfer** au Commissaire National Jeunesse.
- Les fichiers en haute définition en format : JPEG - **300 dpi format A5**, seront fournis au Commissaire National.
- Les envois non conformes au présent règlement ne seront pas acceptés.

#### Contact.

DISCIPLINE	NOM	ADRESSE DE COURRIEL
Concours Auteur Jeunes	Danièle Pruvot	<a href="mailto:jeunesse@federation-photo.fr">jeunesse@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

## 17 LES INSCRIPTIONS SUR LE SITE

Pour l'ensemble des compétitions les inscriptions se font uniquement sur le site Internet de la fédération. Après connexion sur son compte / menu Concours / Copain.

Pour ceux qui n'auraient pas de connexions Internet, toutes les inscriptions peuvent être effectuées par les responsables clubs (Président, Secrétaire, Trésorier, Contact club).

En arrivant sur le site vous avez deux zones distinctes :

- Les concours nationaux avec les compétitions clubs et les individuels
- Les concours régionaux selon le même schéma. Pour ces deux applications vous avez besoin d'informations qui se trouvent sur votre carte FPF : votre numéro d'adhérent à 10 chiffres (ne pas oublier les tirets) et un mot de passe de 5 chiffres qui se trouve immédiatement après PW=

Seul le fonctionnement des concours nationaux est expliqué ici.

- Après s'être connecté, tout adhérent, quel que soit son statut dans son club ou dans les instances de la FPF, arrive sur une page personnelle.
- Il peut à partir de là connaître toutes les compétitions auxquelles il peut participer (cela dépend de ses résultats antérieurs et de ceux de son club) et s'inscrire directement aux concours à accès individuel.
- En cliquant sur un concours, une nouvelle page s'ouvre qui comporte le même nombre de cases élémentaires que le nombre d'œuvres que chaque auteur peut inscrire à ce concours).
- On ne peut inscrire qu'une seule photo à la fois.
- Il est possible, jusqu'à la fin des inscriptions, de modifier un titre ou un fichier image ou même de supprimer (supprimer le titre correspondant et faire « envoyer » pour cette photo). Pour faire un rafraîchissement du système appuyez sur Ctrl+ F5.
- Les responsables de club ont accès à une page « **Mon Club** » pour inscrire toutes les œuvres de tous les adhérents de leur club dans les concours individuels ainsi que dans les concours Clubs pour lesquels leur club est sélectionné.

- Les commissaires Régionaux ont un menu spécifique dans la colonne de gauche de l'écran pour le ou les concours dont ils sont les commissaires.
- Les commissaires Nationaux ont des fonctions complémentaires pour la gestion des compétitions dont ils sont responsables.

[Retour au sommaire](#)

# 18 INSTRUCTIONS POUR LES JURYS

Extrait du texte envoyé aux futurs juges :

Madame, Monsieur,

*Vous nous avez fait l'honneur d'accepter de juger une compétition de notre fédération et nous vous en remercions. Nous avons établi ce document afin de vous informer sur le déroulement de nos concours et sur la méthodologie de jugement qui est propre à chaque type de compétition.*

Descriptif en fonction du type de compétition à juger

## **Concernant le principe de notation dans les compétitions fédérales.**

Il ne s'agit pas de sélectionner seulement quelques images pour une exposition, un salon ou une parution dans la presse, mais de faire un classement **comparatif** établi par rapport à l'ensemble des photos reçues par valeur relative en les classant entre 6 et 20. La note 5 sera attribuée pour une photo déclassée.

Ce classement étant comparatif, nous vous demanderons d'utiliser au maximum votre plage de notation qui devra aller de 6 pour la ou les moins bonnes photos et jusqu'à 20 pour la ou les meilleures photos.

**Ce jugement doit être basé sur des critères techniques et aussi objectifs que possible, la part coup de cœur ne devant intervenir que pour une part infime.**

Au niveau du déroulement des jugements

### **18.1 Concours Papier**

Après une présentation de l'ensemble des images de la compétition :

- Les photos sont divisées en trois (4 pour les Coupes de France) tas.



- Chaque membre du jury se verra désigner l'un des 3 (4 pour les Coupes de France) espaces de jugement et sera seul pour déterminer selon les critères évoqués ci-dessus la note qu'il décide d'attribuer à chacune des photos. Un assesseur est avec lui pour l'aider du point de vue matériel.
- Chaque juge dispose de tables avec un emplacement pour les photos de 6 à 20.
- Dans un premier temps, le juge effectue une présélection en trois tas en fonction de la qualité des images.
- Ensuite, l'assesseur dispose les photos sur les cimaises en les prenant par tas.
- Le juge se saisit des photos une à une et les place sur la note provisoire qu'il estime.
- Le juge ne doit pas retourner les photos (respect de l'anonymat). En cas de doute sur le sens de lecture, il fait appel à l'assesseur.
- Lorsque toutes les photos sont disposées sur la table, le juge affine son classement en reprenant chaque tas pour en vérifier l'homogénéité et comparer avec les tas voisins plusieurs fois si nécessaire.
- Le juge doit repérer ses photos Coup de Cœur (2 à 3 par tas). L'assesseur place au dos des photos une gommette de couleur.

Le juge ne peut en aucun cas échanger des propos avec le public, ni avec son assesseur.

**Ce n'est pas une course de vitesse, chaque juge dispose du temps nécessaire pour juger chaque tas.**

Quand le classement d'un juge est terminé sur sa table, l'équipe organisatrice sous le contrôle du Commissaire effectue le relevé des notes. Le juge bénéficie d'un court temps de détente.

Les tours se déroulent de la même manière.

**Ce sont les juges qui tournent entre chaque tour et chaque tas conserve sa place.**

Les juges se retrouvent ensuite autour du Commissaire et en public pour attribuer les distinctions prévues par le règlement.

**Échange avec le jury.**

Après ce palmarès, il est souhaitable que les juges restent encore disponibles pour échanger leurs impressions avec le public, très souvent désireux de connaître leurs commentaires. C'est un moment privilégié riche d'intérêt pour les présents et les juges.

## 18.2 Concours Image Projetée

La procédure est totalement différente. Ce jugement se déroule via Internet, mais les critères de jugement sont identiques.

### 1<sup>ère</sup> phase.

- Le Commissaire vous adresse un lien vers notre serveur avec un code d'accès, ce qui vous permet de visionner toutes les images de la compétition.
- Notre système permet un étalement du classement en attribuant des notes de 6 à 20, donc n'hésitez pas à les employer, les meilleures photos étant à 20 et les moins bonnes à 6.
- Nous vous conseillons dans un premier temps de visionner l'ensemble des images. Le logiciel vous permet de juger en plusieurs fois afin d'affiner votre notation et de la modifier.
- Vous avez une période de 10 jours pour effectuer votre jugement.

Pour cet exercice, nous vous demandons de travailler **seul et sur un écran de qualité** minimum 24 pouces (de préférence calibré, gamma 2.2, Luminosité entre 90 et 120 candelas).

**Par respect pour les auteurs en compétition, l'utilisation de tablette ou de téléphone portable est totalement proscrite.**

Dès que votre choix est définitif, envoyez un message au Commissaire National.

### 2<sup>ème</sup> phase.

Attribution des récompenses - médailles et diplômes

Le commissaire vous renvoie les 5 meilleures images de chaque catégorie.

Ensuite le juge les classe dans son ordre de préférence, ce qui détermine quelle photographie obtient la médaille ou le diplôme de sa catégorie.

En cas de question ou de problème technique, n'hésitez surtout pas à contacter le Commissaire National.

Votre travail est très important pour nous et nos adhérents car, chaque année, nos meilleurs clubs sont récompensés lors de notre Congrès national

L'objectif de tout club est d'accéder au « Graal » qu'est la Coupe de France.

**Nota : Pour les jugements de Coupe de France, ce sont 4 juges qui opèreront.**

[Retour au sommaire](#)

# 19 ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION NATIONALE

## **Le rôle du Commissaire National (extrait de la charte).**

### **Recherche des clubs organisateurs.**

Rayonner dans tout l'hexagone et surtout éviter que 2 compétitions majeures soient jugées dans la même région.

Depuis 2015, nous avons adopté ce type calendrier :

- Les Nationaux 1 en février
- Les Coupes en mars
- Les Concours individuels en avril - 21 jours avant le congrès national
- Les Nationaux 2 - 21 jours avant le congrès national

Les dates ne sont définitives que lorsqu'elles sont ratifiées par le Responsable des Compétitions qui tient à jour un calendrier. Visible sur le site.

### **Organisation d'une Coupe de France.**

Traditionnellement, c'est le club vainqueur de la Coupe de France de l'année précédente qui organise la Compétition, mais cela n'a rien d'une obligation. En cas de renoncement, on propose l'organisation au club arrivé second ou éventuellement à un club volontaire.

### **Organisation d'un National 1 ou National 2.**

Aucune règle spécifique.

De même pour les Grands Prix, Quadrimage, National Reportage, les Concours Jeunes, le Concours Auteur ainsi que pour le Prix du Livre : ces compétitions sont organisées par un club volontaire ou sollicité par le Commissaire, mais toujours en essayant de varier les sites. Il faut éviter que certaines régions soient tenues à l'écart.

### **Jugement Image Projetée par Internet.**

Cela concerne Image Projetée Couleur, Monochrome et Nature (Coupe, National 1, National 2).

Le Commissaire National procédera à la recherche des juges potentiels en expliquant la démarche et en leur expédiant notre processus de jugement.

Afin de respecter le travail des auteurs, chaque juge s'engagera à effectuer sa mission en toute confidentialité et dans les conditions optima de lecture : si possible un écran calibré de gamma de 2,2 et une luminosité entre 90 et 120 candelas et dimension d'au moins 24 pouces (pas de jugement sur tablette ou sur téléphone portable).

### **Déroulement du jugement.**

Le jury disposera de 10 jours pour établir son classement.

Le Commissaire classera ensuite les meilleures photos à récompenser, 5 par catégorie (3 jours).

Les juges établissent un classement des images dans chaque catégorie (3 jours).

Ensuite le commissaire réalise son palmarès.

### **Tâches à effectuer avant le concours.**

Les mois précédents :

- Contacter des clubs volontaires susceptibles de prendre en charge l'organisation de la compétition.
- Vérifier si ce club a les capacités d'accueil et d'hébergement (voir charte du club organisateur).
- Malheureusement, nous sommes souvent confrontés à de nouvelles règles de sécurité (Plan Vigie Pirate). Bien se renseigner auprès du club organisateur car la FPF ne pourrait pas prendre en charge ce surcoût.

Déterminer une date en tenant bien compte du calendrier des compétitions.

### **Choix des juges.**

Le Commissaire National explore toutes les pistes possibles : Internet, relations, avis du Président de l'UR concernée ou voisine.

L'accord définitif en revient au Responsable du Département Compétitions. Ce choix n'incombe donc pas au club organisateur ni au Président de la région concernée.

Pour des raisons de confidentialité, le nom des juges ne sera communiqué au club organisateur qu'à la clôture des inscriptions.

Un briefing type « recommandations au jury » sera envoyé aux juges choisis et lu au début du jugement devant le public. Il ne faut pas hésiter à répéter nos règles de jugement et il est obligatoire de les afficher sur les tables de jugements.

## **Financement – Représentation.**

Les Commissaires Nationaux sont les garants des financements des compétitions. Ils doivent donc attirer l'attention des clubs organisateurs sur l'obligation de se référer aux barèmes en vigueur.

Les Concours Fédéraux sont organisés par la Fédération Photographique de France. Celle-ci demande la présence des banderoles, calicots, dépliants disponibles dans toutes les UR. Si des affiches ou dépliants spécifiques sont édités, ceux-ci sont soumis à l'approbation du Commissaire National et doivent comporter la mention, en toutes lettres : « organisé par la Fédération Photographique de France » ainsi que le logo fédéral sans aucune modification.

### **Ne pas hésiter à solliciter le Département Événementiel pour obtenir de la documentation fédérale**

#### **Le club organisateur.**

##### **Pour les concours papier.**

Le club retenu doit fournir gracieusement une salle pour recevoir le jugement (Salle suffisamment grande pouvant accueillir les ateliers de jugement de façon confortable) et une petite salle dédiée à l'informatique.

##### **Pour les concours dits projetés en salle (Audiovisuel, Quadrimage, Jeunes, Auteurs Jeunes).**

Il faut une salle qui permet une projection dans les meilleures conditions possibles, d'une capacité d'au moins 100 places assises pour une Coupe de France, et de 50 places pour les niveaux nationaux.

Cette salle doit être occultée de toute entrée de lumière.

Une petite salle dédiée à l'informatique est souhaitable.

Ce club reçoit une allocation forfaitaire selon le type de compétition, permettant d'organiser la manifestation dans de bonnes conditions. Pour cela, pensez à envoyer votre RIB au secrétariat.

- Le club organisateur gère les réservations d'hôtel pour le Commissaire et les juges selon les compétitions.
- Pour les Coupes de France, une invitation personnelle est envoyée au Président de la FPF et son accueil doit être prévu (repas, hôtel).
- Le juge suppléant est en général un « local ». Mais en cas de nécessité, son hébergement et ses repas seront pris en charge.

Le club devra comptabiliser **EXCLUSIVEMENT** les dépenses suivantes (se référer au tableau fourni par le commissaire) :

- Les repas des 4 juges et assesseurs, du Commissaire et du Président si présent (tarif 25 € maxi).
- L'hébergement des 4 juges, du Commissaire et du Président si présent (tarif 90 € tout compris).
- Le déplacement des quatre juges, sur la base de 0,25 €/km ou du prix d'un billet de train 2<sup>ème</sup> classe.
- 200 € restent attribués au club (pour divers frais supplémentaires relatifs à la compétition).
- Le club organisateur doit impérativement régler les frais de déplacement aux juges avant leur départ.
- Un bilan financier avec copies des factures sera obligatoirement fourni par le club après la manifestation.

**Contactez les commissaires pour tous renseignements supplémentaires.**

[Retour au sommaire](#)

## 20 LES DISTINCTIONS FPF

Règlements applicables à compter du 1er janvier 2019

La Fédération Photographique de France accorde, pour les Salons Photographiques de qualité organisés sur le territoire français, le label « Patronage ».

Les organisateurs de ces Salons sélectionnent une partie des œuvres envoyées (entre 20 et 25%) dont les titres et les auteurs correspondants sont listés dans le Catalogue officiel du Salon.

Chaque œuvre listée est une « *acceptation* » et l'auteur de l'œuvre listée est un « *auteur accepté* ».

Il existe deux types de salons :

Nationaux (**N**) obligatoirement patronnés par la FPF

Internationaux (**I**) obligatoirement patronnés par la FPF + FIAP, PSA, GPU ou autres.

La qualité générale des œuvres envoyées définit une « qualité exceptionnelle » des œuvres acceptées et donc une reconnaissance de la valeur d'« Artiste Photographe » à leurs auteurs dans le triple but :

Encourager la participation des Auteurs français aux Salons Nationaux et Internationaux en France,

Promouvoir les « Artistes Photographes » adhérents à la FPF,

Diffuser le rayonnement de la Photographie Française dans les Salons Nationaux et Internationaux à l'étranger.

La Fédération Photographique de France délivre, sur demande des Auteurs, des « Distinctions » au regard, d'une part, du type et du nombre de leurs acceptations dans les Salons sous « Patronage » de la FPF et, d'autre part, de la personnalité artistique exceptionnelle des auteurs.

Les Distinctions de la FPF sont réparties suivant trois catégories :

**Artiste FPF (AFPF), Excellence FPF (EFPF) et Maître FPF (MFPF).**

Si les deux premières catégories (AFPF et EFPF) définissent un cumul d'acceptations obtenues dans les Salons sous « Patronage de la FPF »,



La Distinction « MFPP » est une distinction délivrée à un auteur, titulaire du titre EFPF (depuis minimum 2 années), qui a, par son travail d'auteur, obtenu des récompenses tant en France qu'à l'étranger. Mais aussi par la qualité des photos de son dossier.

### Détails des Acceptations et Œuvres différentes.

Les critères d'obtention de ces distinctions sont les suivants :

#### A FPF :

- 40 acceptations dans des salons nationaux (N) et internationaux (NI) français. (20 acceptations au moins en salons « papiers ») Il est accepté 20% d'acceptations dans des salons étrangers (I).
- Ces 40 acceptations doivent avoir été obtenues avec un minimum de 15 photos différentes, dont au moins 8 photos différentes acceptées en salon « papiers » et dans au moins 15 salons différents (3 maxi en I).
- Les 5 fichiers fournis (pour le patrimoine) doivent avoir été acceptés au moins 2 fois chacun dans des salons différents.

#### E FPF :

- 150 acceptations dans des salons nationaux (N) et internationaux (NI) français (75 acceptations au moins en salons « papiers »). Il est accepté 20% d'acceptations dans des salons étrangers (I).
- Ces 150 acceptations doivent avoir été obtenues avec un minimum de 40 photos différentes, dont au moins 20 photos différentes acceptées en salon « papiers » et dans au moins 30 salons différents (6 maximum en I).
- Les 10 fichiers fournis (pour le patrimoine) doivent avoir été acceptés au moins 2 fois chacun dans des salons différents.

#### Photo.

Distinctions	Nombre d'acceptations	Nombre de salons	Nombre d'œuvres différentes
<b>AFPF</b>	40 (dont 20 en salon papier)	15 (3 maxi en I)	15 (dont 8 en salon papier)
<b>EFPF</b>	150 (dont 75 en salon papier)	30 (6 maxi en I)	40 (dont 20 en salon papier)

## Audiovisuel.

Distinction	Nombre d'acceptations	Nombre de festivals	Nombre d'œuvres
AFPF	3	2	2*
EFPF	10	7	6*

\*Nombre de montages primés.

## M FPF :

Le dossier du candidat contient deux parties distinctes :

- Un curriculum vitae le plus complet mettant en valeur son parcours artistique et sa contribution active à la défense des valeurs représentées par la FPF et la Photographie en général, sur le plan National et International.
- Devront être listés et mis en évidence les résultats dans les salons (que ce soit en France ou à l'étranger) qui auront permis à la FPF d'être représentée dans les catalogues ainsi que les prix gagnés, lors de l'accession aux différentes distinctions. Le nombre de prix reçus ne pourra pas être inférieur au nombre de 10 photos primées dans des salons français et de 5 primées dans des salons étrangers. Le tout sur une période maximale de 10 ans.
- Un portfolio de 20 (vingt) œuvres viendra appuyer le CV. Les photos représenteront la période durant laquelle celui-ci a œuvré pour l'obtention de ses acceptations et de ses distinctions AFPF et EFPF jusqu'à nos jours. 15 photos primées feront partie du portfolio. Les 5 photos restantes sont des images acceptées, laissées à discrétion de l'auteur pour illustrer son travail d'auteur. Les 20 œuvres seront présentées en tirage papier de format 30 cm x 40 cm sans passe-partout. Le portfolio sera accompagné des fichiers haute définition des 20 photographies (DVD, clef USB).
- Télécharger le nouveau règlement des distinctions sur l'adresse :

<http://federation-photo.fr/2017/06/03/distinctions-fiap-fpf/>

- Le jury, contrairement aux autres distinctions, ne statue pas sur la valeur artistique du dossier puisque les photographies ont déjà fait l'objet d'acceptations et de distinctions. Sa délibération récompense un regard d'auteur.

### **Composition du jury.**

Le Jury qui se réunit deux fois par an est composé des personnes suivantes :

- Le Président de la FPF
- Les deux Vice-présidents de la FPF
- Le responsable du Département Compétitions.
- Le responsable des distinctions FPF/FIAP

Le dossier est à envoyer pour vérification au Service des Distinctions. Ce dossier n'exige aucun frais.

### **Contact.**

<b>DISCIPLINE</b>	<b>NOM</b>	<b>ADRESSE DE COURRIEL</b>
<b>Distinctions FPF</b>	Alain Wittezaële	<a href="mailto:distincfpf@federation-photo.fr">distincfpf@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

## 21 LES DISTINCTIONS FIAP

Depuis le 1er janvier 2017, la FIAP souhaite que le règlement des distinctions soit minutieusement respecté, notamment l'article qui dit que tout demandeur de distinction FIAP doit être titulaire de la carte à vie AVANT de demander sa distinction.

- En conséquence, tout demandeur de distinction A FIAP doit faire sa demande de carte au plus tard fin juin de l'année en cours.
- Les demandes de distinctions sont acceptées avant le 30 septembre de chaque année pour résultat en fin d'année.
- Tout titulaire de la distinction E FIAP depuis au moins 3 ans révolus peut demander une distinction M FIAP.

Le dossier doit parvenir au responsable des distinctions au plus tard le 15 décembre.

Le règlement et dossiers de demandes de distinctions sont disponibles à l'adresse :

<http://federation-photo.fr/2017/06/03/distinctions-fiap-fpf/>

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être demandées à :

	<b>Contact.</b>	
<b>DISCIPLINE</b>	<b>NOM</b>	<b>ADRESSE DE COURRIEL</b>
<b>Distinctions FIAP</b>	Alain Wittezaële	<a href="mailto:distincfiap@federation-photo.fr">distincfiap@federation-photo.fr</a>

[Retour au sommaire](#)

## 22 FOIRE AUX QUESTIONS

**Le recherche le calendrier des compétitions, où le retrouve-t-on ?**

Le calendrier est visible sur le site fédéral : <http://federation-photo.fr/competitions-calendrier/>

**Mon club vient d'adhérer à la FPF, à quels concours pouvons-nous participer ?**

- Tous les membres de votre club adhérent à la FPF peuvent participer à tous les concours de type « inscription individuelle ».
- Vous pouvez aussi participer aux concours régionaux et vous qualifier pour les concours avec « sélection régionale ».
- Pour les concours clubs, vous ne pouvez pas la première année car les clubs participants sont sélectionnés selon les résultats de l'année précédente...
- Consultez les tableaux récapitulatifs pour la liste des concours, les règlements associés et les dates d'inscription.
- En vous connectant sur le site des concours, en arrivant sur « ma page » vous aurez immédiatement la liste des concours et la possibilité de vous inscrire.

**Je suis ou ne suis pas dans un club, mais j'adhère à titre individuel à la FPF... à quels concours puis-je participer ?**

Vous pouvez participer à tous les concours individuels, mais vous n'aurez bien sûr jamais accès aux concours « clubs ».

**Notre club adhère depuis 3 ans à la FPF et pour la première fois nous accédons au Concours National 1 en Couleur Papier... qu'est-ce que cela va changer pour nous ?**

- Tout d'abord, bravo, pour cette ascension rapide...
- Dans tous les concours auxquels vous participiez les années précédentes, c'était toujours à titre individuel, même si en final il y avait un classement club. Pour le National 1, votre club va devoir sélectionner 20 photos avec un maximum de 4 photos par auteur et faire un envoi Club. Vos autres adhérents pourront participer au régional et avoir leurs photos sélectionnées pour le National 2.

**Je suis dans un club en Coupe de France Image Projetée : pouvons-nous participer au régional IP ?**

Pour la Coupe de France IP vous devez sélectionner 30 photos avec un maximum de 5 photos par auteur... tous les membres du club qui n'ont pas de photos retenues pour la Coupe de France peuvent participer au régional sans aucune restriction, leurs photos pourront ensuite être sélectionnées pour le national 2.

### Comment sont établis les quotas pour les Nationaux 2 ?

Il est tenu compte du nombre d'adhérents des clubs qui participent aux Nationaux 2 et ceci pour chaque concours. On prend le nombre total de cartes (hors individuels) auquel on soustrait les adhérents des clubs en Coupe ou National 1 ainsi que ceux qui redescendent. Ce mode de calcul est plus équitable, car il redistribue en fonction des participants potentiels de chaque UR. Ceux-ci seront finalisés début novembre.

### Quand je m'inscris à un concours Auteur, je n'arrive pas à inscrire mes photos ?

Désormais vous devez charger toutes les photos sur le site concours. |

Pour ces concours, c'est uniquement le titre de la série qui est demandé, il n'y a pas de titre pour chaque photo.

### Je suis adhérent dans 2 clubs... quelles sont mes possibilités ?

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois par an à une compétition par discipline, à vous de choisir avec quel club vous voulez participer... mais ce choix peut être différent d'une discipline à l'autre.

**Exemple** : vous pouvez participer à la Coupe de France Nature avec votre premier club... mais vous ne pourrez participer au National Nature avec aucun Club. Vous pouvez participer au National 1 Couleur Papier avec votre 2ème club, ce qui vous interdira de participer à un autre concours dans la discipline Couleur Papier (Coupe de France ou National 2).

### Une photo qui a participé dans un dossier à un concours Auteur, peut-elle être représentée l'année suivante en « solo » ?

Oui et réciproquement, des photos présentées dans les concours « photo » peuvent être intégrées dans un dossier d'Auteur.

### Format des images en IP : mon appareil photo me fait du format 3/2 : comment je fais des images en 1920x1080 pixels ?

Vous pouvez faire des images qui ne remplissent pas tout l'espace disponible, dans le cas du format 3/2 cela vous fera 1620\*1080 pixels et il restera des bandes noires sur les 2 côtés, mais vous pouvez aussi recadrer votre image, de façon plus panoramique pour exploiter toute la surface.

### Fichiers Haute Définition... et format Full HD, je n'y comprends rien...

Les fichiers Haute Définition (1920 x 1920 pixels) demandés dans tous les concours nous servent à imprimer vos images dans le Florilège. Pour des parutions dans France Photographie ou pour des expositions au Congrès, à Montier-en-Der, au Salon de Paris ou à Visa Off..., là nous avons besoin de fichiers en 300 dpi format A4.

### Quels sont les modifications apportées dans les concours Nature ?

Tous les concours Nature sont désormais avec deux filières. Images Projetées et Papier.

### Pourquoi faut-il monter mes photos sur un support carton ou sous Marie-Louise ?

Dans les concours « photos » les épreuves sont en grand nombre et sont beaucoup manipulées pendant les concours, c'est donc pour assurer leur protection que nous n'acceptons pas les tirages direct même sur papier épais. Exception est faite, pour les concours « Grands Prix - Auteurs et Reportage » où nous acceptons les photos non montées.

### Comment savoir si mes photos sont bien inscrites ?

Quand vous allez sur le site des concours, dans « ma page » vous avez une ligne, « voir toutes mes photos ». En cliquant sur ce lien vous aurez la liste de toutes vos photos avec leurs notes depuis 2010 par année décroissante... cela comprend donc, en début de liste, les photos de l'année en cours dès que vous les inscrivez.

### Pourquoi des photos animalières sauvages (3) autorisées dans les concours généraux ?

Tout d'abord il faut savoir que certaines images ne relèveraient pas d'une acceptation de classement dans les concours Nature dont les règles sont très strictes en termes de biotope, elles ont donc ici leur place. Autre justification : pour des clubs avec peu de participants Nature, les auteurs trouvent ainsi un moyen de montrer leurs travaux.

### Qu'apporte le jugement des images projetées par Internet ?

Pour qui a eu l'occasion de juger officiellement un concours IP, la réponse va de soi.

Pour les autres, il faut savoir qu'entre juger des images papier, avec la possibilité de comparer, déplacer, monter ou descendre les notes et le stress du jugement « one shoot » où la note va tomber sans appel, la réponse vient d'elle-même. Enfin et c'est peut-être le plus convaincant, quel beau niveau de qualité de juges allons-nous pouvoir ainsi offrir aux auteurs puisque les distances ne comptant plus, ils pourront venir de « partout » et même de pays étrangers, avec des compétences unanimement reconnues, c'est là qu'est l'énorme valeur ajoutée de ce protocole.

*Pour toute autre question ou précision concernant les règlements ou modalités de participation, contactez les Commissaires Nationaux ou le Responsable des Compétitions, dont les coordonnées figurent dans ce livret*

**Toute l'équipe « Compétitions » reste à votre écoute  
et vous souhaite bonne chance !!!**

[Retour au sommaire](#)